

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, jeudi le 21 décembre 2017, à 19h00.

Présents :	Le maire	Tom Arnold
	Les conseillères :	Natalia Czarnecka Manon Jutras
	Les conseillers :	Ron Moran Denis Fillion Serge Bourbonnais Marc André Le Gris
	Le directeur général:	Jean-François Bertrand

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h05 par Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-12-363 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié à savoir :

Report des points suivants à une séance ultérieure

7. Résolution, accès et gestion des archives
9. Ressources, immeuble insalubre et polluante

Ajout du point suivant :

- 3.a Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Adopté à l'unanimité.
Le maire s'abstient de voter

FINANCES ET ADMINISTRATION

2017-12-364 Résolution Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration d'intérêts pécuniaires écrite ;

EN CONSÉQUENCE le conseil prend acte que tous ses membres ont déposé, lors de cette séance extraordinaire, leurs déclarations d'intérêts pécuniaires, et ce, conformément à la Loi .

Adopté à l'unanimité.
Le maire s'abstient de voter

2017-12-365 Résolution Avis juridique concernant les activités extractives.

ATTENDU QUE le dossier des activités extractives présente des lacunes et des interrogations et qu'il serait opportun d'avoir des conseils juridiques pour s'assurer d'une bonne compréhension dudit dossier;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par Me Marc-André LeChasseur du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé d'un total de 800,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu que le conseil a octroyé la demande d'un avis juridique concernant la prohibition des activités extractives sur son territoire à Me Marc-André LeChasseur.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-12-366 Résolution Substitution de procureur et mandat.

Le conseiller Marc-André Le Gris informe le conseil quant à ses intérêts concernant ce dossier et quitte la salle avant que ce point ne soit discuté.

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des dossiers de cours :

- JOHN SAYWELL C. MARC A. LE GRIS
(C.S : 700-17-012344-155)
- GSRL C. MARC A. LE GRIS ET AL.
(C.S : 700-17-009893-131)

ATTENDU QU'EN date du 12 décembre 2017, la Municipalité s'est désistée sans frais dans le dossier 700-17-012344-155 et que les procédures de désistement doivent être déposées à la cour par un procureur;

ATTENDU QUE la Municipalité désire réclamer certains frais juridiques engagés au nom de la Municipalité dans les dossiers : 700-17-012344-155 et 700-17-009893-131;

ATTENDU QUE le conseil souhaite substituer l'avocat Me Marc-André LeChasseur du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé aux procureurs Prévost-Fortin D'Aoust et Municonseil Avocats dans les dossiers : 700-17-012344-155 et 700-17-009893-131;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que le conseil mandate Me Marc-André LeChasseur du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour représenter les intérêts de la Municipalité dans les dossiers : 700-17-012344-155 et 700-009893-131.

Adopté à l'unanimité par les membres présents
Le maire s'abstient de voter

2017-12-367 Résolution Amélioration du site Internet de GSLR.

ATTENDU QUE le site Internet de la Municipalité est désuet;

ATTENDU QUE la loi permet maintenant à la Municipalité d'afficher officiellement des avis légaux sur son site Internet;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite simplifier le processus et économiser des frais de mise en page et d'accès au site internet;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que la Municipalité souhaite octroyer un mandat de mise à jour du site internet de la Municipalité, à la firme Opportunités Par Courriel inc / J8web.ca, située à Lachute, étant entendu que le contrat donnant suite à cette décision devra être signé par le maire et le pro maire.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-12-368 Résolution Nomination de la conseillère Manon Jutras au comité des finances et vérification administratives.

ATTENDU QUE dans l'attente de la modification du règlement sur la gouvernance, le conseil reconnaît la nomination de la conseillère Manon Jutras à titre de membre officiel du comité des finances et des vérifications administratives du conseil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Serge Bourbonnais et résolu de nommer la conseillère Manon Jutras à titre de membre officiel du comité des finances et des vérifications administratives du conseil.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Le directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-12-369 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu que la présente séance soit levée à 19h40.

Adopté à l'unanimité

Tom Arnold
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier